ART. 38 N° CD16

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

AMENDEMENT

N º CD16

présenté par Mme Bono-Vandorme

ARTICLE 38

À l'alinéa 9, substituer aux deuxième et quatrième occurrences du mot :
« en »
les mots :
« sous le régime de la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.